

Séance du 6 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Belbaraka, M. Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Laiguillon à M. Salducci, Mme Destin à Mme Belbaraka, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

EXCUSES : M. Boutonnet.

SECRETAIRE : Mme Belbaraka.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – Appel à projets 2017 lancé par le GIP-DSU de l'Agglomération bayonnaise pour les quartiers en géographie prioritaire – Attribution au GIP-DSU d'un financement complémentaire.

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020 conclu avec la Communauté d'agglomération, le GIP-DSU lance chaque année auprès des associations un appel à projets ayant pour cible les quartiers en géographie prioritaire et devant bénéficier directement aux habitants de ces territoires.

Au titre de ce même dispositif et dans une logique de cofinancement avec les crédits accordés par le GIP-DSU, la Ville de Bayonne accompagne également de son côté les associations concernées. Il est précisé que les subventions correspondantes sont

accordées sur les crédits spécifiques « Politique de la Ville » et qu'elles se sont élevées à 58 000 € pour l'année 2016.

Dans le but de simplifier les démarches des associations ainsi que la procédure de traitement des dossiers par les financeurs, il a été proposé de créer un guichet unique. Le GIP-DSU, déjà positionné en tant que « pot commun » de l'Etat, du Département et de l'Agglomération, constituera ainsi le point d'entrée de ce nouveau dispositif et en assurera la gestion administrative et comptable.

Dans ce cadre, le montant global des subventions pris en charge par le budget de la commune sera donc alloué au GIP-DSU. La Ville ne sera pas pour autant dessaisie de ses prérogatives, celle-ci siégeant au sein d'un comité technique chargé de formuler un avis sur chaque dossier. De plus, en complément des conventions existantes avec le Département et l'Agglomération, une convention prévoyant les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif sera conclue entre la Ville de Bayonne et le GIP-DSU.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution au GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise d'une enveloppe de 55 000 € pour la participation à l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le GIP-DSU.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint